

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-LARY-SOULAN

Le public est informé que par arrêté du 21 Novembre 2025 pris par le Président de la Communauté de communes Aure Louron, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique du **lundi 15 décembre 2025 à 9h au vendredi 16 janvier 2026 à 17h**, soit une durée de 33 jours consécutifs, afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier (en format papier et sur un poste informatique), les avis de la MRAe et des personnes publiques associées ainsi qu'un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- à la Mairie de SAINT-LARY-SOULAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
- à la Communauté de communes Aure Louron à ARREAU, du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 14h à 17h.

Le présent avis ainsi que le dossier de la modification sont également accessibles sur les sites Internet suivants : www.aure-louron.fr et www.mairie-saint-lary.fr.

M. Claude JAUSAS a été désigné commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Pau (décision N° E25000122/64 du 22 octobre 2025) et Mme Sandrine GONNEAU-DELBOSQ en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- Sur les registres d'enquête tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-LARY-SOULAN et à la Communauté de communes Aure Louron aux jours et horaires mentionnés ci-dessus et lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- Par correspondance postale adressée à : Monsieur le Commissaire enquêteur - Modification n°1 du PLU de Saint-Lary-Soulain – Communauté de communes Aure Louron – Château Ségure – 2, avenue Calamun – 65240 ARREAU ;
- Par courrier électronique : enquete.plu.saintlarysoulain@aure-louron.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de SAINT-LARY-SOULAN pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 15 décembre 2025 de 9h à 12h ;
- le 23 décembre 2025 de 14h à 17h ;
- le 16 janvier 2026 de 14h à 17h.

Toute personne peut obtenir, à ses frais, une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté de communes Aure Louron.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public, pendant un an, au siège de la communauté de communes à Arreau, en la mairie de Saint-Lary-Soulain ainsi que sur leurs sites internet respectifs.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 du PLU de SAINT-LARY-SOULAN sera soumise à l'approbation de la communauté de communes Aure-Louron après examen des observations du public, des personnes publiques associées et consultées et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.